



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 31218

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de l'institut Montaigne intitulé « accès aux soins : en finir avec la fracture territoriale ». L'institut préconise de « rendre obligatoire, pour chaque établissement et pour tout professionnel de santé, la déclaration publique annuelle de ses résultats sur la base de quelques indicateurs définis par la Haute autorité de santé, comparés à ceux obtenus au niveau régional et national ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31218

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6778

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)